



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-d'Oise

PIAL 95

Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

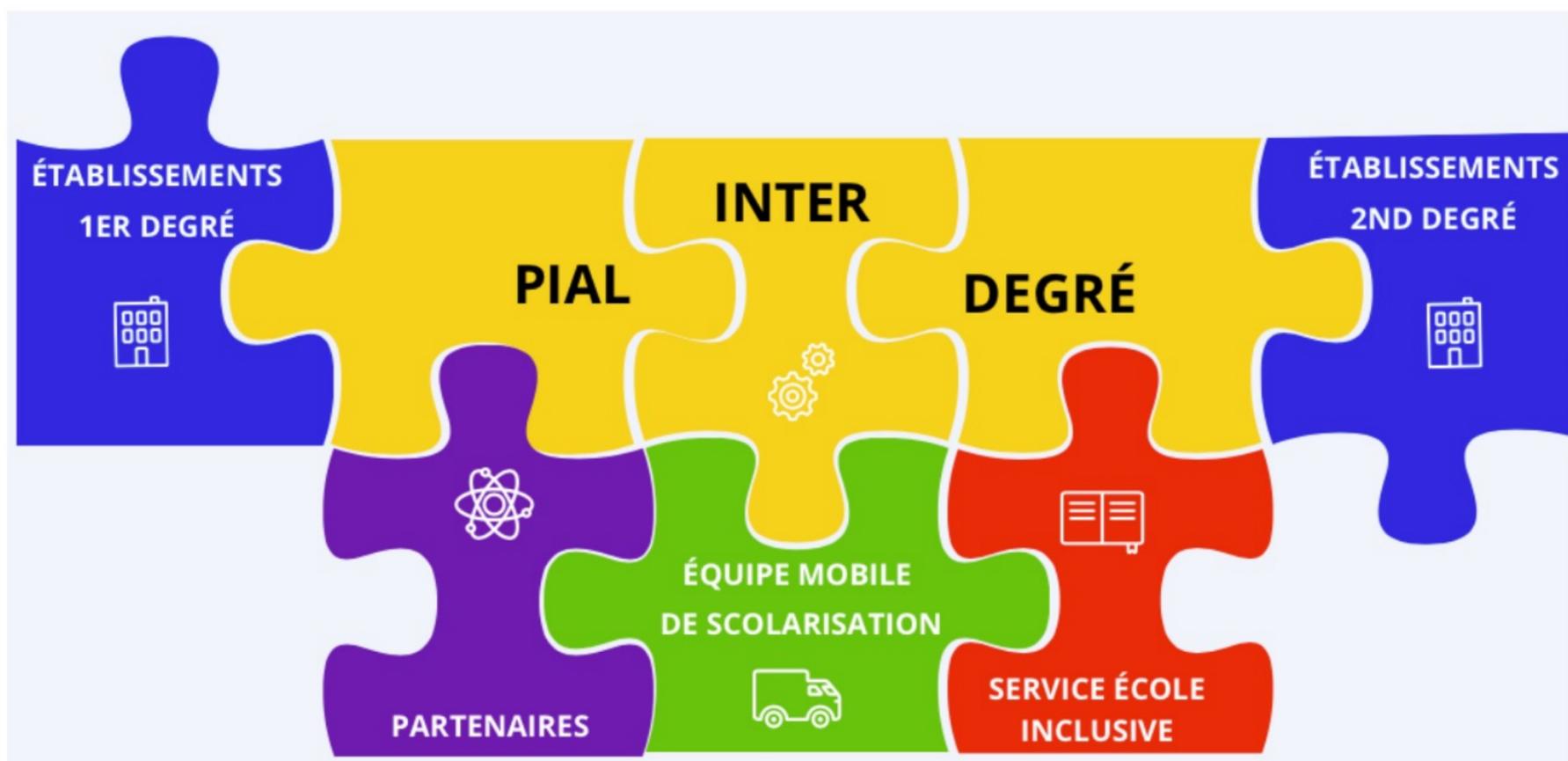
CIRCONSCRIPTION

CERGY ASH1

MODE D'EMPLOI

Une philosophie : Le PIAL est la mise en synergie et l'optimisation de l'ensemble des ressources d'un territoire au service d'un accompagnement de qualité des élèves en situation de handicap et des acteurs de la communauté éducative.

Une organisation :
institutionnelle, territoriale et partenariale



LE PIAL C'EST :

- Une organisation (page 2)
- Une architecture et un périmètre (page 3)
- Des acteurs (page 4)
- Des outils et des ressources (page 5)

SUR LE VAL D'OISE :

- 64 PIAL inter degrés
(écoles, collèges, lycées publics et privés)

OBJECTIFS :

- Favoriser une organisation pédagogique en pôle
- Améliorer l'accessibilité pédagogique
- Coordonner les moyens d'accompagnement humain
- Faciliter la réactivité et la flexibilité dans l'organisation des accompagnements au plus près des besoins des élèves

UN PÉRIMÈTRE

Géographique :

Le PIAL est organisé sur un territoire qui comprend 1 ou 2 secteurs de collège regroupant des établissements d'une circonscription du 1er degré, des lycées et des établissements privés.

Administratif :

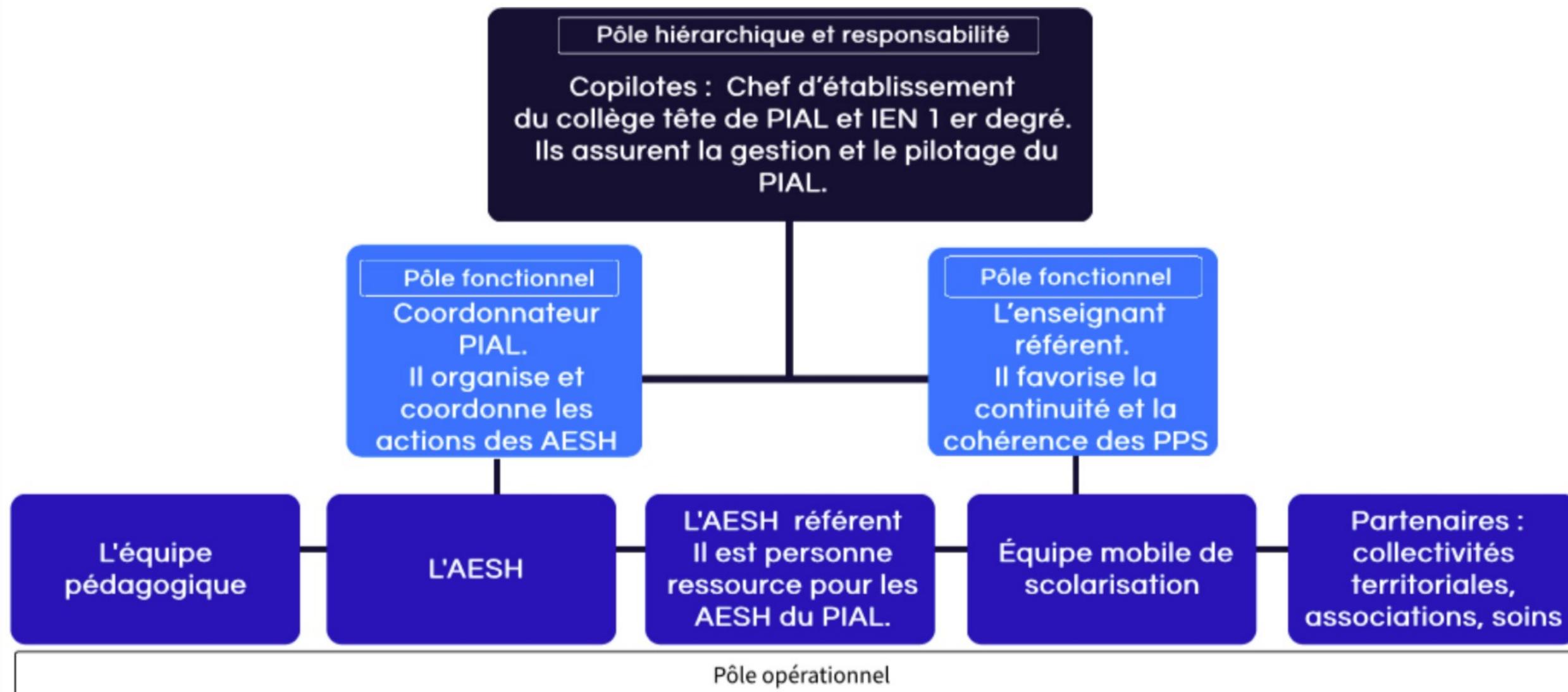
Chaque PIAL est identifié par un collège tête de PIAL pour le rattachement administratif des AESH.

LIENS :

[Cartographie des PIAL](#)

[Carte départementale](#)

UNE ARCHITECTURE



DES ACTEURS

PÔLE HIÉRARCHIQUE

Les copilotes de PIAL.

Ils désignent le coordonnateur du PIAL. Ils s'assurent de la répartition des moyens sur le PIAL. Ils veillent à la qualité du suivi et de l'accompagnement dans leur périmètre de responsabilités (1er ou 2nd degré).

Lien :

[Lettre de mission pilotes de PIAL](#)

PÔLE FONCTIONNEL

Le coordonnateur de PIAL

Il organise le service des AESH en lien avec les directeurs d'école, chefs d'établissement, familles, enseignants, partenaires.

[Lien : fiche de poste coordonnateur de PIAL](#)

L'enseignant référent

Il communique au coordonnateur de PIAL les notifications de la CDAPH. Il transmet les besoins des élèves en termes de modalités spécifiques d'accompagnement.

PÔLE OPÉRATIONNEL

L'enseignant : il met en œuvre les recommandations du PPS afin de répondre au mieux aux besoins des élèves en situation de handicap. Il renseigne le livret de parcours inclusif de l'élève.

[Lien : Livret du parcours inclusif](#)

L'AESH référent : il assure, auprès des accompagnants et avec l'appui du coordonnateur, une aide méthodologique, un soutien spécifique aux nouveaux arrivants. Il contribue aux actions de formation des AESH.

[Lien : Fiche de poste AESH référent](#)

DES OUTILS DES RESSOURCES

LA FORMATION

Pour les AESH :

Formation modulaire d'adaptation à l'emploi et de développement des compétences.

Pour les enseignants en formation continue :

Adaptation des situations d'apprentissage aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap.
Collaboration enseignant/AESH.

Pour les équipes éducatives :

Formation localisée.
Formation pluri-catégorielle.

Pour les Coordonnateurs de PIAL :

Formation spécifique au PIAL.

Pour les AESH référents :

Accompagnement à la prise de poste et analyse réflexive des pratiques.

LES OUTILS



[Référentiel PIAL](#)



[Outil d'aide à l'analyse des besoins](#)



[Mise en oeuvre du PPS \(maternelle, élémentaire second degré\)](#)



[Livret du parcours inclusif](#)



[Qualinclus](#)

LES RESSOURCES



Vademecum PIAL

Accueillir un AESH dans l'école

Accueillir un AESH dans un établissement du second degré

Livret d'accueil de l'AESH

Guide d'entretien entre l'enseignant, l'AESH et la famille

[Lien : CAP Ecole Inclusive](#)